

COMITE SYNDICAL

LISTE DES DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL DE SEANCE SEANCE DU 5 AOUT 2025 A 9 HEURES

En application de la loi « engagement et proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le comité syndical (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) sera publiée sur le site internet du SIVOM des Saisies.

Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante.

Le contenu des délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public au SIVOM des Saisies.

Présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Messieurs Jean-Noël BERTHOD et Christophe RAMBAUD – Vice-présidents,

Mesdames Laurence BOURÉ, Naïma KIROUANI, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN membres titulaires,

Monsieur Xavier DESMARETS (suppléant de Monsieur Jean-Paul CUVEX-COMBAZ), membre suppléant,

Absents : Mesdames Christelle MASSON, Magdaleine SOCQUET-JUGLARD (excusées), Messieurs Florent BOURGEOIS ROMAIN, Thomas BRAY, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ et Benjamin GARDET (excusés),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° point de l'ordre du jour	N° de délibération	Objet de la délibération	Décision
1	01	Foncier – Convention portant gestion des occupations du domaine du SIVOM des Saisies aux abords des voiries communales de la commune d'Hauteluze	Adoptée à l'unanimité
2	02	Ressources humaines – Prime retraite	Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2025

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 24 juin 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communications réglementaires :

Sans objet.

Le quorum étant réuni à l'ouverture de la séance, le Comité syndical peut valablement délibérer.

1- CONVENTION PORTANT GESTION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE DU SIVOM DES SAISIES SITUES AUX ABORDS DES VOIES COMMUNALES DE LA COMMUNE D'HAUTELUCE

Le SIVOM des Saisies est propriétaire de nombreuses parcelles situées aux abords des voies communales, aux Saisies. Ces parcelles, au même titre que le domaine public communal, peuvent faire l'objet d'occupation par des tiers, en particulier des commerces, dans le cadre de leur activité commerciale. Dans un souci de bonne gestion, de lisibilité et de simplicité pour les bénéficiaires, il est proposé que la Commune de Hauteluce procède à la gestion de ces occupations du domaine du SIVOM des Saisies, au même titre que le domaine public communal. La commune aurait ainsi la gestion administrative, tarifaire et financière de ces occupations.

Les voies communales et occupations concernées sont les suivantes :

- Toutes les voies communales,
- Tous les types d'occupation, sauf pour les occupations faisant l'objet de conventions en cours signées par le SIVOM des Saisies. La Commune de Hauteluce passera une convention une fois la première arrivée à échéance.

Cette organisation nécessite la passation d'une convention entre la Commune de Hauteluce et le SIVOM des Saisies afin d'encadrer les missions des deux collectivités.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la passation d'une convention portant gestion des occupations du domaine du SIVOM des Saisies situées aux abords des voies communales, situées sur le périmètre de Hauteluce, aux Saisies, par la Commune,
- **Autorise** le Président à finaliser la rédaction de ladite convention, à la signer, et à mettre en œuvre la présente délibération.

2- PRIME RETRAITE

Monsieur le Président rappelle aux élus que le SIVOM des Saisies avait dans ses effectifs un agent de droit privé, soumis à la convention collective Convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables, qui a fait part de sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite.

La convention collective précitée prévoit une prime de départ à la retraite.

Après saisine du Centre de Gestion de la Savoie, cette prime a été calculée comme suit : 24 417.33 €.

Le détail du calcul figure en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de la prime précitée, pour le montant indiqué,
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Points divers

- Un commerçant de la station des Saisies situé à proximité de la zone de la Forêt a implanté un food-truck depuis de nombreuses années. Ce commerçant demande la régularisation foncière pour cette implantation. Cette occupation étant située à Villard-sur-Doron, la commune de Villard-sur-Doron est invitée à traiter ce sujet.
- Point sur l'avancée de l'encaissement de la taxe de séjour ;
- Echanges concernant la parcelle AD92 ;
- Echanges concernant les places de stationnement du parking de la Légette ;
- Echanges concernant le stationnement des copropriétés Ancolie A et Ancolie B
- Echanges sur le projet des Challiers ;
- Projet Entrée station - Réunion pour la convention loi montagne le 15/09/2025 ;
- Projet des Halles – Réunion avec la DDT prévue le 17/09/2025 ;
- Inauguration du Sentier des Crêtes, du Villages des Elfes et de la statue Erwin ECKL le 30/08/2025. L'organisation d'une réunion avec les différents acteurs est à prévoir.

- Régularisation de l'occupation du domaine public de la commune d'Hauteluze et du SIVOM des Saisies concernant une terrasse d'un commerçant construite sur ces parcelles.

Séance levée à 10h50.

Jean-Luc COMBAZ
Président



Patrick DEVILLE-CAVELLIN
Secrétaire de séance

